

SOMMAIRE

PROGRAMME, HORAIRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Comité d'organisation
Permanence du rallye

1.1 OFFICIELS

1.2 ELIGIBILITE

1.3 VERIFICATIONS

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.1 - Concurrents admis

3.1.1.2 - Droits d'engagement

3.1.1.3 - Acceptation demande d'engagement

3.2 - Equipages

3.3 - Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures admises

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

4.3 - Limitation de changement de pièces

4.4 - Assistance

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

6.2 - Reconnaissances

6.3 - Carnet de contrôle

6.4 - Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 - Départ

7.2 - Disposition Générales Relatives aux Contrôles

7.3 - Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (C.H.) - Exclusion

7.4 - Contrôles de regroupement

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S.)

7.6 - Parc Fermé

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES PROGRAMME, HORAIRES

Parution du règlement :	samedi 5 mars 2011
Ouverture des engagements :	samedi 5 mars 2011
Clôture des engagements :	lundi 18 avril 2011- à minuit
Parution du road-book :	samedi 23 avril 2011, il pourra être retiré : - Garage GUICHARD VIALLETTE à PEAUGRES (fermé le dimanche) - Bar Journaux Tabacs LALOUVESC (face à la Mairie)
Vérification documents et voitures :	PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX vendredi 29 avril 2011 Administratif de 16 h 00 à 20 h 30 Technique de 16 h 15 à 20 h 45
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 29 avril 2011 à 20 h 00 au PC du rallye
Publication des équipages admis au départ :	vendredi 29 avril 2011 à 21 h 30 au PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX
Départ du Rallye :	PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX Samedi 30 avril 2011 à 7 h 00
Arrivée du Rallye :	PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX Samedi 30 avril 2011 à 20 h 32
Vérification finale :	à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX Samedi 30 avril 2011 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Samedi 30 avril 2011 à l'arrivée du Rallye sur le podium

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de l'Ardèche organise le

17^{ème} RALLYE NATIONAL DU HAUT-VIVARAIS

qui se déroulera du 29 au 30 Avril 2011

Le présent règlement a été enregistré au Comité Régional sous le permis d'organisation n° 6 en date du 17/02/2011
Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° 65 en date du 23/02/2011

Comité d'organisation

Jean DETROYAT et les membres du Comité Directeur de l'Association Sportive Automobile Club de l'Ardèche.

Organisateur technique

M. Daniel DUMOND

Secrétariat du rallye

A.S.A.C. ARDECHE

82, Route de Vals

07200 AUBENAS

Tél : 04.75.93.36.29

Fax : 04.75.93.08.35

Internet : www.asacardeche.org

Permanence du rallye

Au PC COURSE, PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX

Le vendredi 29 avril 2011 : de 16 h 00 à 22 h 00

Le samedi 30 avril 2011 : de 6 h 00 à 22 h 30

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- M. Jean Carl ANNOVAZZI Licence N° 8408 0511

COMMISSAIRES SPORTIFS :

- M. Emmanuel VEYRET Licence N° 1316 0515
- Mme Marie-Noëlle FAURE Licence N° 20376 0520

SECRETAIRE DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- Mme Agnès ANNOVAZZI Licence N° 151454 0502

DIRECTEUR DE COURSE :

- M. Alex COLLIN Licence N° 9671 0511

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

-
- M. Jean DETROYAT Licence N° 3042 0502 Voiture Tricolore
- M. Daniel BERTHON Licence N° 1621 0520
- M. Didier ROSSIGNOL Licence N° 11521 0511

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

- M. Michel BOISSIN Licence N° 2406 0502
- M. Jean-Claude QUINTALET Licence N° 7813 0502
- M. Bernard COQUET (Responsable) Licence N° 1324 0502
- M Jean Louis CANEL Licence N° 50539 0508
- M Gerald MILAMANT Licence N° 29575 0520

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

- M Frank DEMULDER Licence N° 2408 0511
- M. Raymond COSTE Licence N° 41191 0520

DIRECTEURS DE COURSE DELEGUES AUX EPREUVES SPECIALES :

- M Thierry HERITIER Licence N° 1713 0515
- M Vincent BOUVIER Licence N° 24901 0502

- M. Bruno MUSELLI Licence N° 2403 0502

COMMISSAIRE SPORTIF DELEGUE A LA PUBLICITE :

- M. Fernand VERRIERE Licence N° 6123 0520

OBSERVATEUR DU COMITE :

- Licence N°

RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE, ANIMATION PARC ET REMISE DES PRIX :

- M. Frédéric LOMBARD Licence N° 56718 0599

RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES DE ROUTE :

- M. Patrick GAGNAIRE Licence N° 3062 0502

VOITURE BALAI

- M. Guy SOULIER Licence N° 26669 0502

CHRONOMETRAGE LIBRE au 1/10°

CHARGES DES CALCULS ET DES TEMPS :

- | | | |
|-------------------------|------------|-----------|
| - M. Christian AUDIGIER | Licence N° | 3044 0502 |
| - Mme Lucette COUTAREL | Licence N° | 2367 0502 |

INFORMATIQUE :

- M K S

JUGE DE FAITS :

- | | | |
|-----------------------|------------|------------|
| - M. Bernard ALLEMAND | Licence N° | 16380 1606 |
| - Mme Joëlle ALLEMAND | Licence N° | 16382 1606 |

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais

1.2 ELIGIBILITE

LE 17^{ème} RALLYE NATIONAL DU HAUT-VIVARAIS compte pour : la Coupe de France des Rallyes , le Challenge du Comité Rhône-Alpes.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront **consulter leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation** pour les vérifications qui auront lieu au PARC DE LA LOMBARDIERE à DAVEZIEUX le vendredi 29 Avril 2011 de 16 h 00 à 20 h 30.

Exclusivement sur le site Internet de l'ASA www.asacardeche.org

- Présentation des combinaisons et casques
- Harnais FIA tous groupes

Les vérifications finales auront lieu au Garage GUICHARD NICOLAS VIALLETTE 07340 PEAUGRES, Taux horaire maximum : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 - Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Rallye National du Haut-Vivarais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée **avant le lundi 18 avril 2011 à minuit**.

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum.

3.1.11.1 - Les droits d'engagement sont fixés à :

- 460,00 € avec la publicité facultative pour les équipages ASAC ARDECHE (concurrent licencié à l'ASA)
- 480,00 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur
- 960,00 € sans la publicité facultative

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.1.12- La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront remis à l'encaissement dans la semaine qui précède le Rallye.

3.2 - Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 - Ordre de départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) réparties en 4 classes de cylindrée :

- Classe 1 : Jusqu'à 1400 cm3
- Classe 2 : au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe 3 : au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3
- Classe 4 : au-dessus de 2000 cm3

Les voitures de Tourisme (groupes A, FA et KC confondus) réparties en 9 classes de cylindrée :

Groupes A et FA

- Classe 5 : moins de 1400 cm3
- Classe 5K : Kit-Cars moins de 1400 cm3
- Classe 6 : de 1400 cm3 à moins de 1600 cm3
- Classe 6K : Super 1600 et Kit-Cars de 1400 cm3 à moins de 1600 cm3
- Classe 7 : de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3
- Classe 7K : Kit-Cars de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3
- Classe 7S : S2000 de 1600 cm3 à moins de 2000 cm3 (admises sans marquer de points)
- Classe 8 : de 2000 cm3 à moins de 2500 cm3
- Classe 8W : WRC (admises sans marquer de points)

Les voitures du groupe GT de série réparties en 2 classes de cylindrée :

- Classe 9 : moins de 2000 cm3
- Classe 10 : plus de 2000 cm3

Les voitures du groupe F 2000 réparties en 4 classes de cylindrée :

- Classe 11 : Jusqu'à 1150 cm3
- Classe 12 : au-dessus de 1150 cm3 et jusqu'à 1400 cm3
- Classe 13 : au-dessus de 1400 cm3 et jusqu'à 1600 cm3
- Classe 14 : au-dessus de 1600 cm3 et jusqu'à 2000 cm3

Les voitures du groupe R réparties en 3 classes de cylindrée

- Classe 1 : R1A jusqu'à 1400 cm3 – R1B de 1401 à 1600 cm3
- Classe 2 : R2B de 1401 cm3 à 1600 cm3 – R2C de 1601 à 2000 cm3
- Classe 3 : R3C jusqu'à 2000 cm3 – R3D diésel suralimenté jusqu'à 2000 cm3 – R3T suralimenté jusqu'à 1600 cm3

Les voitures du groupe FRC :

Admises dans la classe du Groupe A correspondant à leur cylindrée corrigée

Les voitures du groupe Z réparties en 1 classe de cylindrée:

Classe 15

4.2 - Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.4.3 - Assistance

Assistance interdite en dehors des parcs

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 – Description

LE 17^{ème} RALLYE NATIONAL DU HAUT-VIVARAIS représente un parcours de 323,60 km. Il est divisé en 1 étape et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 112,50 km. L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe 'Itinéraire' du présent règlement. Les Epreuves Spéciales sont les suivantes :

1ERE SECTION : DAVEZIEUX-DAVEZIEUX

ES 1 : LA CANCE	13,00
ES 2 : COL DU FAYET	8,15

2EME SECTION : DAVEZIEUX-DAVEZIEUX

ES 3 : LA CANCE	13,00
ES 4 : COL DU FAYET	8,15

3EME SECTION : DAVEZIEUX-LALOUVESC

ES 5 : COL DU BUISSON	16,00
ES 6 : ST PIERRE SUR DOUX	19,10

4EME SECTION : LALOUVESC-DAVEZIEUX

ES 7 : COL DU BUISSON	16,00
ES 8 : ST PIERRE SUR DOUX	19,10

TOTAL..... 112,50 Km

6.2 - Reconnaissances

6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées seulement les jours suivants :

- **Lundi 25 Avril 2011 de 8 h 00 à 19 h 00**
- **Vendredi 29 Avril 2011 de 8 h 00 à 20 h 00**

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum, des contrôles seront effectués.

Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'Organisateur.

6.3 - Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4 - Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2 - Disposition Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont les suivants :

- 1/ Commissaires Chefs de Poste : chasuble rouge,
- 2/ Commissaires de Route : chasuble jaune.

7.3 - Contrôles de Passage (C.P.) - Contrôles Horaires (C.H.) - Mise Hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4 - Contrôles de regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5 - Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5.18 Lignes directrices – Sécurité rallyes

7.5.18.1 Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.2 Autres zones

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.3 Officiels et personnels

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.18.4 Attestation de conformité

Conforme au règlement standard FFSA

7.6 - Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

Classement Scratch		
	- 100 partants	100 partants et +
1er	650,00 €	850,00 €
2ème	400,00 €	550,00 €
3ème	240,00 €	400,00 €
4ème	160,00 €	250,00 €
5ème		150,00 €
6ème		100,00 €
TOTAL		2 300,00 €

Classement par Groupes		
	- 5 partants	+ 4 partants
1er	240,00 €	480,00 €
2ème		240,00 €
3ème		160,00 €
TOTAL	880 € X 5	4 400,00 €

Classement par Classes			
	- 5 partants	5 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	240,00 €	480,00 €	480,00 €
2 ^{ème}		240,00 €	240,00 €
3 ^{ème}		120,00 €	120,00 €
4 ^{ème}			100,00 €
TOTAL	940,00 € x 23		21.620,00 €

Coupe des dames.....240,00 €

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES.....28.560,00 €

COUPES :

Classement Général : 3 premiers du Scratch.

Groupes N/FN, A/FA/KC, R, F2000, GT de série : premiers de chaque groupe.

Classes : premiers de chaque classe.

Premier équipage féminin.

Tous les prix sont cumulables.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Tous les concurrents classés sont primés

Présence souhaitée.

AUTRES RECOMPENSES :

Des coupes seront remises à des commissaires tirés au sort et présents à la Remise des Prix.

La remise des prix aura lieu **sur le Podium à l'arrivée du Rallye.**